

Xavier DARON Architecte DPLG

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

int Paul 92 61 89 55 CH11

xavier_daron@orange.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°11

DU 21/11/2013

"RESIDENCE GRANDE FONTAINE"

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN 5 LLTS

Adresse : 22, 24, 26, 28 & 30 Ruelle Pavée, 97460 Saint Paul,

PC n° PC 974415 12A0101

Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	X
Х	M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
l	M CARUSO	CT DIDES	0262 21 31 96	0262 21 88 91	0692 32 77 41	X
l	M LEGALLAIS	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 85 49 03	X
Х	M GRONDIN	GRONDIN (lots 1 & 2)	0262 87 01 45	0262 69 84 92	0692 87 01 45	X
Х	M DIOMAT	CE2J	0262 50 18 68	0262 50 18 68	0692 21 66 21	X
Х	M. M'BAJOUMBE	CE2J	0262 50 18 68	0262 50 18 68	0692 87 01 37	X
Х	M DIJOUX	EEPB (lot 3)	0262 53 11 41	0262 92 06 61	0692 65 07 29	X
l	M VANDENESSE	DLA (lot 4)	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	X
Χ	M ROBERT	ECOI (lot 5)	0262 41 74 93	0262 41 74 93	0692 70 32 33	X

Lot Observations

PREPARATION DU CHANTIER

- 1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER
- 1.1.2 Attestations d'assurances civiles et décennale
- RAPPEL À transmettre au maître d'œuvre (Moe) : entreprise GRONDIN
- 1.1.3 Fiches techniques / échantillons
- RAPPEL À transmettre au maître d'œuvre (Moe) en 2 ex :
 - Fiches restantes & notamment menuiseries (classement AEV): entreprise GRONDIN
- RAPPEL À transmettre au maître d'œuvre (Moe) en 2 ex : entreprise ECOI :
- fiche technique luminaire TBTS de SDE
- 1.6 EXE / PAC

Menuiseries PVC & ALU

RAPPEL – plans d'atelier à transmettre : entreprise GRONDIN

AVANCEMENT DU CHANTIER

GROS OEUVRE : effectif sur site = 6+1

Escaliers arrière des extensions : prévoir des marches supplémentaires (escaliers jusqu'au TN) Exécution des planchers : en cours (reprise en cours sur dalle logement 30, les autres dalles étant coulées)

Logement 30 dalle de l'extension : suite passage du contrôleur technique pour avis, transmettre au maître d'œuvre en deux exemplaires engagement de l'entreprise que les poutrelles remplacées correspondent bien à celles préconisées dans le plan de poutrelles, et ne sont pas sous-dimensionnées, demander avis écrit du fournisseur concernant la poutrelle fissurée (si doit être ou non renforcée en sous-œuvre) ; validation de la reprise des gaines électriques et plomberie qui ont bougé lors de l'effondrement partiel du plancher, par saignées dans la dalle de compression, et reprise des vides au mortier spécial (fiche technique à transmettre préalablement au maître d'œuvre en deux exemplaires)

Autres dalles : surface par endroits irrégulière ; il a été convenu que cela sera à poncer avant mise en œuvre du ragréage pelliculaire (finition balayée) ou carrelage collé.

Exécution des murs maçonnés des extensions et de la SDE du logement 22 : en cours

Logement 22 : mur maçonné de SDE en cours ; erreurs d'implantations entre elec et GO : rectifié. Carrelage existant du séjour : mal posé, sans colle et sans joints, il a été convenu qu'il sera entièrement déposé fin décembre avant les congés. En attendant, il protège la dalle BA. Les carrelages des chambres tout aussi mal posés, seront conservés, sauf s'il sont dégradés par l'entreprise (pièces actuellement utilisées pour stocker des matériels et matériaux). Faux plafond : il a été convenu que, pour faciliter le passage des gaines électriques, une partie du faux plafond prévu rampant sera droite. Dans la salle d'eau, le faux-plafond sera réalisé à plus de 225 cm du niveau 0.00 du logement, l'idéal étant de le réaliser avec une partie rampante, côté jalousie, à une hauteur de sous-face de 230 ou 240cm.

MENUISERIES PVC & ALU

Transmettre rapidement fiches produits (PAC, certifications, etc). Mise en fabrication à débuter d'urgence pour les menuiseries du logement 22 ; pour les menuiseries bois, réaliser un exemplaire pour la semaine prochaine, pour validation Moe avant réalisation des autres menuiseries. Essence proposée par l'entreprise pour les menuiseries extérieures : MOABI:de classe 4 : validé par MOe ; pour les menuiseries aluminium en chambre en extension, prévoir rejingot comme défini en réunion du 27/11/2013 (découpe de partie extérieure du bloc US avec pente vers l'extérieur) & tôle pliée en équerre en acier 10x20mm pour larmier sous-face linteaux des menuiseries à prévoir.

PLOMBERIE

Prévoir evacuation des regards PVC déposés

ELECTRICITE

Coordination à prévoir semaine prochaine avec plaquistes (entreprise CE2J) pour passage des gaines en faux plafond

ETANCHEITE / PEINTURE

RAPPEL – Moe toujours en attente devis pour peintures intérieures des logements existants ; prévoir varangues sous-faces de couvertures

Prévoir réalisation étanchéité liquide sur couvertures existantes avant congés du bâtiment; à minima sur couvreture du logement 22 (PM: fuite de couverture au niveau de la panne faitière, dans le salon: point à traiter avec soin particulier); cette intrevention pourra correspondre a la réalisation du SEL+SPEC en SDE de logement 22 (idealement mi-decembre, necessairement avant congés)

PLANNING DES TRAVAUX SEMAINE PROCHAINE (semaine 49)

intérieur du logement 22

Gros oeuvre (CE2J) : salle d'eau : démolition des parties de pied de murs en exces, réalisation des enduits toutes faces visibles

Faux plafonds: mise en place des rails supports (CE2J), passage des gaines electriques (ECOI), mise en œuvre isolant et plaques de plâtre (CE2J),

Menuiseries bois (GRONDIN) : révision de l'ensemble des volets existants, fabrication & présentation d'une menuiserie bois pour avis Moe,

extérieur du logement 22

Finalisation du GO des extensions (CE2J), et en priorité socles pour CE, enduits, réalisation des charpentes et ossatures des extensions du logement 22. Lorsque cela est fait, avancer sur les extensions des autres logements (élévations, chaînages puis enduits), & nettoyer le site

Les extensions des autres logements n'étant pas prioritaires (sauf socles CE), l'objectif étant de pouvoir réceptionner au plus vite, soit si possible en fin de mois de décembre ou début de mois de janvier le logement 22, il est IMPERATIF de tenir les délais ci-dessus

Entreprise Grondin : merci de modifier le panneau de chantier comme demandé par le maître d'ouvrage (RAPPEL)

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER LE 05/12/2013 À 09H00